

**FORMATION À DISTANCE (E-LEARNING) EN DROIT DES ENTREPRISES EN
DIFFICULTÉ À DESTINATION DES JUGES CONSULAIRES**

DISPENSÉE PAR L'ÉCOLE DE DROIT DE LA SORBONNE EN PARTENARIAT AVEC
LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DES JUGES CONSULAIRES DE FRANCE
SOUS LA DIRECTION DE MONSIEUR LE PROFESSEUR FRANÇOIS-XAVIER LUCAS

**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT UNIVERSITAIRE
DE « DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ »
PROMOTION 2016-2017 DE L'UNIVERSITÉ PARIS I PANTHÉON-SORBONNE**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

Le E-learning de Droit des entreprises en difficulté de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne est une formation à distance dédiée aux juges consulaires, dispensée par l'École de Droit de la Sorbonne sous la direction du Professeur François-Xavier Lucas. Cette formation en ligne permet d'acquérir les fondamentaux du Droit des entreprises en difficulté. Elle vise à enseigner les règles du Livre VI du Code de commerce qui gouvernent la matière. L'objectif est de maîtriser et de comprendre l'essentiel des concepts structurants tant le traitement amiable que judiciaire des difficultés afin de mieux appréhender l'environnement juridique et économique de la restructuration des entreprises.

La formation, dispensée en ligne, est accessible à tous les juges consulaires et se déroule sur six mois (de début décembre à fin mai). Elle comprend une série de vidéos de cours dispensés par le Professeur François-Xavier Lucas (d'une trentaine de minutes chacune) et autant de supports pédagogiques visant à faciliter la compréhension et l'acquisition des connaissances et à approfondir les différents concepts abordés. Le déroulement de la formation suit un calendrier bien établi. La première semaine du mois, sont mises en ligne trois vidéos de cours avec leurs supports pédagogiques. À chaque vidéo, correspond un support pédagogique comprenant trois grandes rubriques : « *Pour commencer* » (des conseils

de lectures préalables indispensables à la bonne compréhension du cours), « *Les incontournables* » (les textes de lois essentiels ainsi que les attendus des grands arrêts jalonnant la matière) et « *Pour aller plus loin* » (des conseils de lectures et des articles de doctrine afin d'approfondir les différents concepts abordés). Tout au long du mois, l'organisation du travail est libre et d'une grande souplesse : s'il est recommandé de consacrer une demi-journée par semaine à la formation (cette demi-journée correspondant à l'apprentissage d'une vidéo et de son support pédagogique), la détermination de ce temps de travail durant la semaine est laissée à la liberté de chacun. La dernière semaine du mois, un contrôle de connaissances relatif au programme des trois vidéos et de leurs supports pédagogiques est mis en ligne.

Un suivi rigoureux de la totalité de la formation et le succès au cinq contrôles de connaissances (correspondant à une moyenne générale d'un minimum de 10/20) permettent l'obtention d'un certificat universitaire de « Droit des entreprises en difficulté » au mois de juin, délivré par l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne attestant de cette assiduité et de cette réussite.